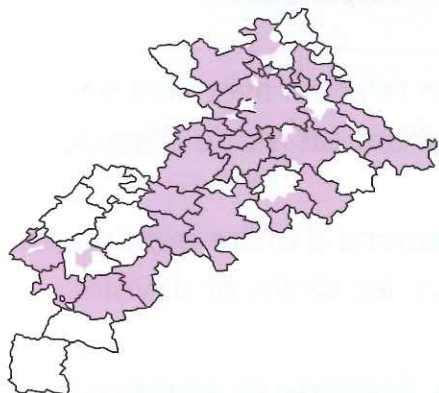


Le réseau des relais de la Haute-Garonne

. plus de 70 relais ...



Le RAM du SIVOM de la VALLEE
DE LA SAVE est

- **un service public
intercommunal**
- **Agréé et soutenu
financièrement par la
Caisse d'Allocations
Familiales de la Haute
Garonne**



Votre Relais Assistant(e)s
Maternel(le)s du SIVOM :
RAM de la VALLEE de La SAVE

Liste des communes couvertes :

**LASSERRE, LEVIGNAC,
MERENVIELLE, PRADERE les
BOURGUETS, Sainte LIVRADE**

Mail: ram.valleedelasave@orange.fr

Téléphone : **05.61.85.58.71**

Adresse : **1bis avenue de Bouconne
31530 LEVIGNAC**

HORAIRES :

Rencontres, animations pour les
professionnels de l'accueil individuel :

Lundi 8h45 à 12h

Jeudi 8h45 à 12h

Permanences téléphoniques :

Lundi 12h à 13h15

Jeudi 12h à 13h15

Permanence d'accueil :

Lundi 14h à 16h15

Jeudi 14h à 17h15



Le RAM

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

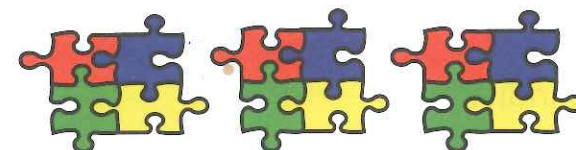
Accompagnement

Informations

Echanges

Animation

Partenariats



Le relais, un service gratuit pour les parents et les professionnels de l'accueil individuel

Son objectif est de *créer un environnement favorable à l'accueil individuel.*

Pour les parents :

- ✓ informations sur les modes d'accueil de l'enfant
- ✓ précisions sur les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s
- ✓ explications sur la relation contractuelle avec le salarié, assistant maternel agréé ou employé à domicile, basée sur la confiance mutuelle
- ✓ informations d'ordre général sur les droits et les devoirs d'un employeur mais également sur les prestations sociales, dont celles de la Caf

Pour les jeunes enfants :

- ✓ ateliers et animations collectives leur permettant :
- ✓ rencontres, éveil et découvertes avec le professionnel de l'accueil individuel
- ✓ expérience en groupe
- ✓ ouverture sur l'extérieur

L'animateur responsable du relais :

MARIE DEBÈZE



Agit en complémentarité avec les partenaires du territoire :

- services de la PMI
- établissement d'accueil du jeune enfant, ...

Organise un accueil personnalisé de qualité :

- confidentialité et neutralité
- respect du bien-être de l'enfant
- professionnalisation de l'accueil du jeune enfant

Orienté, pour les cas particuliers, vers les services spécialisés :

- direction du travail, Pajemploi
- Caf, PMI
- syndicats employeurs ou salariés
- associations professionnelles
- ...

Pour les professionnels de l'accueil individuel :

- ✓ mise en relation avec des parents recherchant un mode d'accueil
- ✓ informations d'ordre général sur le statut, les droits et devoirs ...
- ✓ écoute, échange et soutien dans la pratique professionnelle quotidienne
- ✓ rencontres, débats, promotion de la formation continue
- ✓ avec les enfants accueillis : animations collectives, jeux, rencontres...

Pour les futurs professionnels :

- ✓ informations sur les métiers, les conditions d'exercice et les démarches liées à l'agrément